

2014/6305 - GRATUITES TOTALES OU PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES ET/OU DE FRAIS DE CAPTATIONS AUDIOVISUELLES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : LE GRAND LYON - ASSOCIATION LES AMIS DE L'ESPACE GERSON - FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE LYON - F.N.A.T.H. - ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA - U.R.A.P.E.I. RHONE-ALPES - O.G.E.M. DE L'ECOLE MONTESSORI - COMPAGNIE DES ZONZONS-LE GUIGNOL DE LYON - COLLEGE VENDOME - CENTRE SOCIAL BONNEFOI - ASSOCIATION L'ORNITHORYNQUE - ASSOCIATION LA CLE DES CHANTS - MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT - COMPAGNIE GERTRUDE II - PIANO A LYON - ECOLE LYONNAISE DES CUIVRES - COMPAGNIE SCENES EN VRAC - ASSOCIATION LES GRANDS CONCERTS - COMPAGNIE GRAIN D'OR - ASSOCIATION MAGIC ARRIBART PRODUCTION - COMPAGNIE PRES D'ICI - ASSOCIATION POUR UN SOURIRE D'ENFANT LYON - COMPAGNIE LA POURSUITE - MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : □29 072,64 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« - **Le Grand Lyon** : 20 rue du Lac – 69003 Lyon a organisé une réunion publique de présentation du projet du Pôle d'Echange Multimodal de Lyon-Part-Dieu le 12 septembre 2013 à la salle Edouard Herriot (entrées libres).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 500,00 € HT.

- **L'Association Les Amis de l'Espace Gerson** : 1 place Gerson - 69005 Lyon, gère l'Espace Gerson, café-théâtre fondé en 1987 et lieu atypique, qui développe une activité permanente : il propose aux Lyonnais et aux touristes de nombreux spectacles, des soirées découvertes réservées aux jeunes talents, des matchs d'improvisation, des soirées festives ; il participe au repérage et à la promotion de jeunes artistes, contribue à l'animation du Vieux Lyon et est associé à la programmation et au jury de plusieurs festivals d'humour en Rhône-Alpes.

Dans le cadre de son festival d'humour, l'Espace Gerson a organisé 3 spectacles à la salle Rameau du 26 au 28 septembre 2013 (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 957,00 € HT.

- **La Fondation Pour l'Université de Lyon** : 210 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Elle a organisé les 14, 15 et 16 novembre 2013 à Lyon les traditionnelles Journées de l'Economie, manifestation destinée à promouvoir et démocratiser la science économique par le rapprochement et la confrontation de l'ensemble des acteurs du monde économique. Cette manifestation présente un intérêt local, puisqu'elle fait chaque année de Lyon, le pôle français de la discipline économique durant trois jours.

Dans ce cadre, elle a réservé pour des conférences les salles Edouard Herriot et Rameau (entrées libres).

Pour le 14 novembre 2013 à la salle Rameau, il convient de proposer un complément de la prise en charge (gratuité totale pour 4 978,00 € HT) votée lors du Conseil municipal du 25 novembre 2013, soit un montant de 222,00 € HT.

- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)** - Groupement du Rhône : 254 rue de Créqui – 69003 Lyon, a pour objet d'obtenir l'amélioration du sort des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que de tous les handicapés et d'assurer leur défense et leur représentation au niveau local et départemental.

Cette année, elle a organisé deux galas de variétés à la salle Rameau les 17 et 24 novembre 2013 (entrées réservées aux adhérents et tarifs associatifs < 11 €, gratuit pour les moins de 14 ans).

Pour les 17 et 24 novembre 2013 à la salle Rameau, il convient de proposer un complément de la prise en charge (gratuité totale pour 949,00 € HT par dossier) votée lors du Conseil municipal du 23 septembre 2013, soit un montant de 323,00 € HT pour chacune des manifestations (location : 111,00 € HT + captation audiovisuelle : 212,00 € HT).

Montant total du complément d'exonération : 646,00 € HT.

- **L'Association de Lutte contre le Sida** : 16 rue Pizay – 69001 Lyon, a pour but la prévention et le dépistage du SIDA, l'information de tous, l'assistance morale aux personnes concernées et favoriser la recherche concernant la maladie et son traitement.

Le 22 novembre 2013, elle a proposé à la salle Rameau, une représentation de la pièce "Freddy", sur le vécu des personnes vivant au quotidien avec le virus de l'immunodéficience humaine, afin d'informer le grand public (entrées libres et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 898,00 € HT.

- **L'U.R.A.P.E.I. (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)** : 59 rue de Créqui – 69006 Lyon, a pour but d'unir entre elles, afin de renforcer leur efficacité, les associations de la région Rhône-Alpes affiliées à l'U.N.A.P.E.I. Elle coordonne l'action des associations en faveur des personnes inadaptées et de leurs familles et aide ces associations à mettre en place les projets. Dans le cadre de la Journée Internationale du Handicap 2013, elle a organisé le 1^{er} décembre 2013 à la salle Edouard Herriot un spectacle en faveur de l'enfance inadaptée, constitué d'un spectacle de cirque original, ambiance théâtrale et musicale d'un cabaret, joué par des adultes handicapés mentaux (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 268,00 € HT.

Pour le 1^{er} décembre 2013 à la salle Rameau, il convient de proposer un complément de la prise en charge (gratuité totale) votée lors du Conseil municipal du 23 septembre 2013, soit un montant de 270,00 € HT.

- **L'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori)** : 8 rue Barrier - 69006 Lyon, est une association gérant l'Ecole Montessori, établissement scolaire privé, non confessionnel. Elle a pour objet de soutenir le développement des méthodes de l'enseignement Montessori, dont les objectifs sont une approche pédagogique des enseignants de l'école privilégiant l'autonomie des élèves et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

L'enseignement dispensé est contrôlé par l'Académie et respecte les programmes de l'Education Nationale.

L'OGEM a organisé la fête de fin d'année de l'école le 28 juin 2013 à la salle Victor Hugo (entrées familiales et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 465,00 € HT.

- **La Compagnie des Zonzons – Théâtre Le Guignol de Lyon** : 23 quai de Bondy - 69005 Lyon, anime le théâtre de marionnettes du Guignol de Lyon et a pour objet de promouvoir ses propres spectacles de Guignol et de développer la mission de conservation du patrimoine lyonnais constitué par ce personnage.

Dans le cadre de sa saison "hors les murs", elle a organisé des manifestations à la salle Victor Hugo les 3 et 4 décembre 2013 (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 804,00 € HT.

- **Le collège Vendôme** : 69 rue Vendôme – 69006 Lyon, a organisé le 13 décembre 2013 à la salle Victor Hugo, une conférence de Benjamin Oreinstein sur les camps d'extermination nazis (entrées réservées aux élèves de 3^e).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 438,00 € HT.

- **Le Centre Social Bonnefoi** : 5 rue Bonnefoi – 69003 Lyon, est, comme les 15 autres centres sociaux lyonnais, une association loi 1901 agréée par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon. Son objectif est de favoriser les initiatives habitantes, la dynamique associative locale et le développement social et culturel du quartier de la Guillotière.

Le centre a organisé le 17 décembre 2013 à la salle Edouard Herriot, un spectacle de Noël destinés aux enfants du quartier Moncey - Voltaire (entrées tout public).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 358,00 € HT.

- **L'Association l'Ornithorynque** : 114 montée de la Grande Côte – 69001 Lyon, a pour buts la création, la production et la promotion de spectacles vivants de toutes disciplines, la promotion d'artistes plasticiens, l'édition d'œuvres littéraires, sonores, graphiques ou visuelles, l'organisation de rencontres et d'échanges culturels, l'organisation et l'encadrement d'ateliers, l'impulsion de projets éducatifs et pédagogiques. Par ailleurs, elle organise le festival "La Grande Côte en solitaire".

Elle a présenté le 21 décembre 2013 à la salle Paul Garcin, le spectacle "L'autre monde" donné par la chorale "Voix Si Voix La" (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 482,00 € HT.

- **L'Association La Clé des Chants** : 33 rue Bossuet – 69006 Lyon, est une compagnie créée il y a plus de 25 ans, qui crée et présente des spectacles mêlant le théâtre et le chant.

Elle propose trois spectacles de variétés à la salle Victor Hugo (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €), dont celui du 22 décembre 2013.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 465,00 € HT.

- **Les vœux du Maire du 3^e arrondissement** ont donné lieu à un spectacle à l'attention des habitants de l'arrondissement, organisé le 14 janvier 2014 à la salle Albert Thomas (entrées libres et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 5 863,00 € HT.

- **La Compagnie Gertrude II** : Maison Ahmadou Kourouma – 36 cours Général Giraud – 69001 Lyon, a pour objectif la création, la promotion et la diffusion artistique : théâtre, cinéma, expositions, événements et notamment le développement d'actions et d'échanges culturels entre l'Algérie et la France. Elle conduit différents projets favorisant les échanges entre ces deux pays, mettant en place des résidences permanentes d'associations

artistiques dans des villes de ces deux pays et permettant la formation et les échanges artistiques dans les domaines de la littérature, de l'art plastique, du slam, du théâtre, de la peinture et même du design.

Elle a présenté les 14, 15 et 16 janvier 2014 à la salle Paul Garcin, plusieurs représentations de son spectacle de slam et poésie "UnDeuxGround" (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 068,00 € HT.

- **L'Association Piano à Lyon** : 5 rue Longue – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2013-2014, l'association présente plusieurs récitals à la salle Rameau (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €), dont ceux des :

- 16 janvier 2014 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 375,00 € HT.

- 7 février 2014 : les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 375,00 € HT.

Montant total des frais d'exonération pour ces seules manifestations : 2 750,00 € HT.

- **L'Ecole Lyonnaise des Cuivres** : Maison des Associations – 28 rue Denfert Rochereau – 69004 Lyon, créée en 2009 par des musiciens du CNSMD ouvre à tous l'apprentissage et la pratique des cuivres. L'enseignement s'effectue sous forme d'ateliers, où sont abordées technique instrumentale, notions musicales et pratique d'ensemble. Elle propose aussi un orchestre de cuivres et percussions "L'Orphéon" et organise des rencontres musicales, des actions de médiation culturelle et des initiations en milieu scolaire.

Elle a organisé le 18 janvier 2014 à la salle Paul Garcin, le concert d'hiver de ses élèves (entrées tous publics et gratuites).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 272,00 € HT.

- **La Compagnie Scènes en Vrac** : 27 quai Tilsitt – 69002 Lyon, a pour objet de réaliser des pièces de théâtre, d'organiser des manifestations artistiques et culturelles au profit d'œuvres, associations ou institutions humanitaires ou caritatives.

Dans ce cadre, elle présente plusieurs séances d'un spectacle théâtral qui sera joué par des bénévoles de l'association, du 20 au 26 janvier 2014 à la salle Paul Garcin.

Les bénéfices de ce programme seront reversés, afin de sensibiliser le public lyonnais aux causes qu'elles soutiennent, aux associations "A Bras

ouverts", qui propose des week-end et des séjours à de jeunes handicapés et "Vivre aux Eclats", qui assure la distraction des enfants malades dans les hôpitaux (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 864,00 € HT.

- **L'Association Les Grands concerts / Société de Musique de Chambre de Lyon** : 5 place du Petit Collège – 69005 Lyon, a pour objet la diffusion de la musique et la mise en valeur des jeunes artistes. Elle organise chaque année des saisons musicales : la saison de concerts de la Société de Musique de Chambre de Lyon, un festival de musique baroque et un festival de musique ancienne.

Dans le cadre de sa saison 2013-2014, elle organise une série de concerts à la salle Rameau (entrées tout public et tarifs associatifs > 11 €), dont ceux des :

- 22 janvier 2014 : les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 486,00 € HT ;
- 12 février 2014 : les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 486,00 € HT ;
- 19 mars 2014 : les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 486,00 € HT.

Montant total des frais d'exonération pour ces seules manifestations : 4 458,00 € HT.

- **La Compagnie Grain d'Or** : 8 quai Général Sarrail - 69006 Lyon, a pour objet l'animation et la diffusion culturelle par la pratique des techniques d'expression et en particulier le théâtre : représentations théâtrales, réalisation et organisation de spectacles et en particulier de spectacles pour enfants, formation de comédiens et animateurs.

Elle présente deux spectacles théâtraux à la salle Victor Hugo (tarifs associatifs < 11 €), dont celui du 27 janvier 2014 : "La puce et le magicien".

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 465,00 € HT.

- **L'Association Magic Arribart Production** : 20 petite rue de la Viabert – 69006 Lyon, a pour objet la création et la mise en scène de spectacles sur le thème de la magie et de l'illusion et le partage d'activités autour de ce thème.

Dans ce cadre, elle organise un spectacle le 1^{er} février 2014 à la salle Victor Hugo pour faire découvrir ses activités au public lyonnais (entrées tous publics et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 591,00 € HT.

Les frais de captation audiovisuelle s'élèvent à 118,20 € HT.

Montant total des frais sans exonération : 709,20 € HT.

- **La Compagnie Près d'Ici** : chez GES – Maison Kourouma – 36 cours Général Giraud – 69001 Lyon, a pour objet la promotion de tous les arts auprès de tous les publics et à travers la création, la production et la formation.

Elle présente au public lyonnais le 13 février 2014 à la salle Paul Garcin, son spectacle "Comme une réplique" (entrées tous publics et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 482,00 € HT.

- **L'Association Pour un Sourire d'Enfant – antenne de Lyon** : 17 chemin du Plan du Loup - 69110 Sainte-Foy lès Lyon, a pour objet de venir en aide aux enfants défavorisés et déscolarisés du Cambodge et plus particulièrement, aux enfants chiffonniers de la décharge municipale de Phnom Penh, auxquels elle apporte soins, nourriture, scolarisation puis formation professionnelle.

Elle organise le 15 février 2014 à la salle Edouard Herriot, pour la troisième année, un concert de solidarité produit bénévolement par l'Orchestre de Flûtes du Rhône (entrées tout public et tarifs associatifs < 11 €).

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 536,00 € HT.

- **La Compagnie La Poursuite** : 19 rue Pierre Blanc – 69001 Lyon, a pour objet la création, l'animation et la formation théâtrales.

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, elle souhaite présenter, du 31 mars au 3 avril 2014, à la salle Paul Garcin, à un public de collégiens et de lycéens, son spectacle "Des tirailleurs sénégalais chez Lucie Cousturier".

Ces représentations seront l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois avec les professeurs de français et d'histoire-géographie des établissements concernés (entrées tous publics et tarifs associatifs < 11 €).

La représentation du 2 avril 2014 après-midi sera donnée à la demande de la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 2 094,00 € HT. »

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- **Le Grand Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 12 septembre 2013, soit un montant de 1 500,00 € HT.

2- **L'Association Les Amis de l'Espace Gerson** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau du 26 au 28 septembre 2013, soit un montant de 1 978,50 € HT.

3- **La Fondation pour l'Université de Lyon** est exemptée de la totalité des frais complémentaires liés à la location de la salle Rameau le 14 novembre 2013, soit un montant de 222,00 € HT.

4- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône** est exemptée de la totalité des frais complémentaires soit un montant de 222,00 € HT et des frais de captation audiovisuelle soit un montant de 424,00 € HT liés à la location de la salle Rameau les 17 novembre et 24 novembre 2013. La totalité de l'exonération s'élève à 646,00 € HT.

5- **L'Association de Lutte contre le Sida** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau le 22 novembre 2013, soit un montant de 1 898,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

6- **L'U.R.A.P.E.I. (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)** est exemptée de la totalité des frais complémentaires liés à la location de la salle Edouard Herriot le 1^{er} décembre 2013, soit un montant de 270,00 € HT.

7- **L'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori)** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 28 juin 2013, soit un montant de 465,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

8- **La Compagnie des Zonzons – Théâtre Le Guignol de Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo les 3 et 4 décembre 2013, soit un montant de 804,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

9- **Le collège Vendôme** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 13 décembre 2013, soit un montant de 438,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

10- **Le Centre Social Bonnefoi** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 17 décembre 2013, soit un montant de 358,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

11- **L'Association l'Ornithorynque** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 21 décembre 2013, soit un montant de 482,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

12- **L'Association La Clé des Chants** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 22 décembre 2013, soit un

montant de 465,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

13- **Pour le spectacle donné dans le cadre des vœux du Maire du 3^e arrondissement**, il est prévu une exonération totale des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 14 janvier 2014, soit un montant de 5 863,00 € HT.

14- **La Compagnie Gertrude II** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 14, 15 et 16 janvier 2014, soit un montant de 1 068,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

15- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau les 16 janvier et 7 février 2014, soit un montant de 2 750,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

16- **L'Ecole Lyonnaise des Cuivres** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 18 janvier 2014, soit un montant de 272,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

17- **La Compagnie Scènes en Vrac** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 20 au 26 janvier 2014, soit un montant de 1 202,62 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

18- **L'Association Les Grands Concerts / Société de Musique de Chambre de Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Rameau les 22 janvier, 12 février et 19 mars 2014, soit un montant de 4 458 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

19- **L'Association Grain d'Or** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 27 janvier 2014, soit un montant de 465,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

20- **L'Association Magic Arribart Production** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 1^{er} février 2014, soit un montant de 591,00 € HT et de la totalité des frais liés à la captation audiovisuelle, soit un montant de 118,20 € HT. La totalité de l'exonération s'élève à 709,20 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

21- **La Compagnie Près d'Ici** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 13 février 2014, soit un montant de 482,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront remboursées.

22- **L'Association Pour un Sourire d'Enfant – antenne de Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 15 février 2014, soit un montant total de 536,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

23- **La Compagnie La Poursuite** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 31 mars, 1^{er}, 2 matin et 3 avril 2014, soit un montant de 1 672,34 € HT. Une partie des arrhes versées soit 322,65 € HT (385,89 € TTC) sera remboursée. Et elle est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 2 avril 2014 après-midi, soit un montant de 272,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY